PROTOCOLE COMMOTION CÉRÉBRALE

DOCUMENTS

Tous les documents qui vont être cités dans ce protocole sont disponibles sur le site de la FFBB : https://www.ffbb.com/imprimes, rubrique « Commotion Cérébrale ».

DÉCLARATION DE LA COMMOTION CÉRÉBRALE

Dans le cas où après un choc à la tête, un des symptômes décrit dans l'affiche apparaît, ou que le joueur ou la joueuse n'arrive pas à répondre à toutes les questions de l'affiche, alors il faut déclencher le protocole de commotion cérébrale.

L'arbitre doit déclarer la commotion grâce au **« Formulaire Arbitre Commotion Cérébrale »** à l'issue de la rencontre. C'est lui qui est responsable d'envoyer ensuite ce document à la Ligue (commotions@pdlbasket.fr).

Bien entendu, l'arbitre doit s'aider des personnes qui sont intervenues pour accompagner le joueur ou la joueuse concernée pour pouvoir remplir au mieux ce formulaire. Le « Score de MADDOCKS » indiqué dans le rapport est le fait de poser les questions indiquées sur l'affiche. Le score est positif si la personne peut répondre à toutes les questions.

À la réception du formulaire, **la FFBB suspendra temporairement la licence**, et il faudra effectuer le retour au jeu pour que le ou la licenciée puisse rejouer.

RETOUR AU JEU

Pour accompagner le retour au jeu, la Commission Médicale de la FFBB propose le document **« Dossier d'aide reprise après Commotion Cérébrale »**.

Seul un médecin peut ensuite permettre le retour au jeu. À l'aide du **« Dossier d'aide reprise après Commotion Cérébrale »** consulté et rempli par le ou la licenciée, et transmise au médecin, le médecin pourra remplir le **« Certificat de reprise après Commotion Cérébrale »**. Le ou la licenciée enverra ensuite ce certificat à la Ligue (commotions@pdlbasket.fr).